

DÉCISION DU MAIRE

DM 2022-39

Objet : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'avenue de la plage à Ondres.

LE MAIRE D'ONDRES

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020 l'autorisant, en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, à prendre des décisions de la compétence du conseil municipal,

VU la consultation référencée MAPA ST n°2022-17 établie sous la forme d'une procédure adaptée en application de l'article R 2123-1 du Code la Commande Publique, pour le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'avenue de la plage à Ondres

VU la publication de l'avis d'appel public à la concurrence de cette consultation sur la plateforme « marchespublics.landespublic.org » en date du 10 octobre 2022,

VU le rapport d'analyse des offres établi par la responsable du service bâtiment de la commune en date du 08 novembre 2022,

DÉCIDE

D'ATTRIBUER le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de l'avenue de la plage à Ondres, à la société **ECR ENVIRONNEMENT** pour un montant de **27 066.00 €HT, soit 32 479.20 €TTC, incluant les missions supplémentaires 1 (étude environnementale) et 2(relevé topographique).**

Fait à ONDRES le 11 décembre 2022

Le Maire

Eva BELIN



NB : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'État dans le Département.